

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 10 MARS, 1848.

NOUVELLES D'EUROPE.

Jusqu'au 12 février,

Les lettres et l'*European Times*, apportés par le *Britannia*, parti du 12 février de Liverpool, sont arrivés hier au soir par la voie d'Halifax. Nous tirons ce qui suit de l'*European Times* :

L'état de l'Irlande ne s'est pas amélioré; et les violences et les outrages les plus horribles continuent de s'étendre sur ce malheureux pays.

Les steamers de la ligne Cunard, à compter du 5 avril partiront le mercredi au lieu du samedi.

Les affaires commerciales continuent à s'améliorer en Angleterre; l'argent s'obtient à des termes plus faciles. Le prix des bois a subi une hausse. Le pin blanc de Québec s'est vendu de 13½ d. à 14½ d. par pied; le pin rouge, de 19½ d. à 21 d.; l'orme de 17½ d. à 20 d. par pied. Il paraît que le statut provincial du Canada 10 et 11 Victoria, c. 31, pour abroger et refondre les droits de Douane actuels en cette Province, recevra très prochainement la sanction royale.

CHAMBRE DES LORDS, 7 février.—Le marquis de Lansdowne introduit un bill pour permettre à Sa Majesté d'ouvrir et de continuer des relations diplomatiques avec la cour de Rome. Le bill est lu une première fois; 2e lecture, le 17.

Le comte de Fitzwilliam présente une pétition pour le prêt de £62,000 pour la construction d'un chemin de fer d'Halifax à Québec; en retour, les pétitionnaires s'offraient à transporter la malle gratuitement. Lord Grey assura à leurs seigneuries que le gouvernement comprenait toute l'importance des chemins de fer du Canada et surtout de celui d'Halifax à Québec. Une commission d'explorateurs avait été nommée, mais le gouvernement avant de rien faire sur ce sujet, devait attendre leur rapport. Actuellement, toutes les colonies faisaient des demandes pressantes pour des secours pour la construction de travaux publics; mais les circonstances de l'Angleterre ne lui permettaient pas d'avancer des sommes considérables pour cet objet.

AUTRICHE.—Les affaires de ce pays se compliquent chaque jour. L'armée d'Italie compte maintenant 150,000 hommes.

SUISSE.—La diète, le 31 janvier, a par un décret banni les jésuites de toute la confédération helvétique.

Le mouvement insurrectionnel en Sicile a été couronné de succès; le roi a été forcé d'accorder une constitution à ses sujets.

NEW-YORK, 6 Mars.

Le bruit court à Washington qu'une révolte a eu lieu parmi les troupes américaines en conséquence de l'arrestation du général Scott.

Le département de la poste en cette province, a. suivant le *Morning Chronicle*, pris des arrangements pour le transport

jusqu'au mois d'août prochain, de la malle anglaise, par la voie de Temisquata.

Nous apprenons que le Bureau Catholique Romain des commissaires d'Écoles de notre cité, s'est adressé à la législature pour demander quelques modifications dans la loi d'Éducation. Ces modifications, sont : 1o. de rendre les commissaires indépendants de la coopération du conseil de ville pour le prélèvement des deniers destinés à l'éducation dans cette cité; 2o. d'affecter jusqu'à concurrence de £576 6 4, somme afférente au dit bureau sur le fonds commun des écoles, le produit des licences pour la tenue des auberges et maisons d'entretien public dans la dite cité; 3o. que cette somme soit payée tous les six mois au secrétaire-trésorier des commissaires par les personnes autorisées à percevoir le produit de ces licences qui se monte à plus de £1500 par année. J. Chabot, éc., M. P. P. un des membres du bureau des commissaires, est chargée de présenter cette requête.

Nous tenons de bonne autorité que les municipalités ne peuvent recevoir, pour les fins de l'éducation, le semestre échu le premier de janvier et maintenant dû par le fonds commun des écoles, en vertu de l'acte provincial 4 et 5 Victoria, chap. 18, par ce qu'il n'y a pas pour le moment de fonds disponibles pour cet objet. La caisse publique est complètement à sec, par suite, dit-on des copieuses saignées qu'on y a faites pour subvenir aux dépenses causées pour le soulagement des milliers d'émigrés pauvres, malades et mourants que l'Irlande a jetés sur notre sol l'an passé. On assure que ces dépenses se montent à la somme de £160,000, à compte de laquelle, l'Angleterre paraît n'avoir remboursé jusqu'à ce jour que celle de £15,000.

Nous ne prétendons pas contester à la métropole le droit d'envoyer dans ses colonies le surplus de sa population; mais nous lui contestons le droit de nous forcer à recevoir parmi nous, des milliers d'individus manquant de tout et malades, semant sur leur passage la maladie et la mort: nous nions que le peuple du Canada soit en quelque sorte, obligé d'encourir des dépenses énormes pour remplir envers ces malheureux, les devoirs de l'humanité que l'Angleterre semble méconnaître. Nous disons que l'humanité, l'honneur et la justice imposent à l'Angleterre l'obligation de veiller elle-même à ce que ces devoirs fussent remplis; que ne l'ayant pas fait, l'honneur et la justice exigent également qu'elle rembourse sans délai au Canada toutes les dépenses qu'il a faites pour le soulagement des émigrés. L'Angleterre doit savoir qu'une somme de £160,000 ne peut être tirée de notre caisse publique, sans causer dans nos finances une gêne et des embarras des plus graves. C'est bien déjà trop de nous empêcher, d'exposer notre population à toutes les conséquences terribles qui accompagnent le progrès et le développement des maladies contagieuses apportées par l'émigration, sans encore tirer sur nous pour le paiement de dépenses que l'Angleterre seule est tenue de faire et qu'elle doit payer de ses propres deniers, sans recourir à

un emprunt forcé sur notre trésor pour y subvenir.

Comme on l'a vu dans notre dernier No. la chambre a adopté un bill imposant certaines taxes sur les émigrés. Cette taxe n'est pas assez élevée pour empêcher les *land-lords* d'Irlande de se débarrasser de leurs tenanciers décimés par la faim et les maladies, et il est probable que l'ouverture de la navigation nous amènera de ce pays une population encore plus misérable que celle de l'an passé. Cette taxe est une faible protection contre le retour des désastres qui ont accompagné l'émigration de 1847. Dix-neuf représentants l'ont si bien compris qu'ils ont proposé d'élever la taxe à £2, £5 et même £10 par tête; ces représentants sont MM. Aylwin, Boutillier, Chabot, Cauchon, Chauveau, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Laterrière, Laurin, Lemieux, Marquis, Papineau, Sauvageau, Scott (Deux-Montagnes), Taché. Cette proposition a été repoussée par la majorité (54), sur le principe que si elle était adoptée, le bill ne serait pas sanctionné en Angleterre, et alors resterait la taxe de 5 shillings. Dans ce cas, force a été à la chambre de se contenter de la protection qu'on lui permet d'accorder à la population du Canada contre l'invasion d'un fléau plus terrible, comme l'a dit un représentant, que les invasions des Iroquois repoussées par nos pères.

Comme on le voit par le rapport des *procès* de l'Assemblée représentative publié dans notre feuille de ce jour, l'administration a résigné par suite du vote de non-confiance adopté par cette chambre à une majorité de 34 voix. Cette nouvelle transmise le même jour à Québec par le télégraphe, n'a causé aucune sensation; c'était une chose toute naturelle et dont tout le monde était certain d'après le résultat des dernières élections. Mais ce qui préoccupe fortement le public c'est la formation du nouveau ministère, la part qui sera faite au Bas-Canada et surtout aux canadiens-français dans la prochaine administration. Il circule à ce sujet des bruits tellement contradictoires, tellement absurdes, que nous nous abstenons de les rapporter; au reste, nous saurons bientôt à quoi nous en tenir sur ce sujet qui fait le thème de toutes les conversations.

L'abondance des matières parlementaires nous force de remettre à notre prochain numéro, la continuation de l'*Ante-Christ* et de l'*Avenir Religieux*.

Apprentis.

On a besoin à cette Imprimerie de deux ou trois apprentis. Ceux qui auraient déjà travaillé et qui se trouveraient sans emploi, seraient préférés.

Bureau de l'*Ami de la Religion*,
Québec, 10 mars, 1848.

DOCTEUR CIRoux,
Haute-Ville, Rue St. Jean, No. 24, Québec.